

**OBJET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DIONYSIENNE  
D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)**

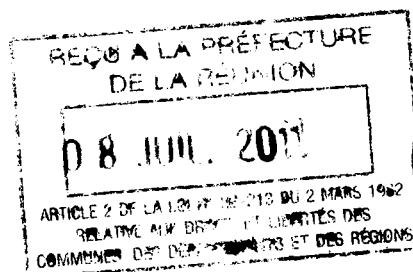
Lors de la séance du 10 avril 2008, vous avez procédé à la nomination des représentants de la Commune à la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC), comme suit :

Conseil d'Administration	M. Alain ARMAND, Mme Monique ORPHE, Mme Ericka BAREIGTS, M. Jacques LOWINSKY, M. Dominique FOURNEL ;
Assemblée Générale	M. Alain ARMAND, Mme Ericka BAREIGTS.

En outre, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance du 20 mai 2008, vous avez autorisé M. Alain ARMAND à exercer les fonctions de Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte Locale.

Aujourd'hui, je vous demande de prendre acte de la démission de Mme Ericka BAREIGTS en sa qualité de déléguée du Conseil Municipal au sein de cet organisme, et je vous invite à pourvoir à son remplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Hubert ANNETTE

**OBJET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DIONYSIENNE  
D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 2121-33 ;

Vu la Délibération n° 08/2-03 en séance du 10 avril 2008 portant nomination des délégués au sein des organismes extérieurs ;

Vu la Délibération n° 08/3-32 du 20 mai 2008 relative à la rémunération des représentants de la Commune à la (NORDEV et à la) SODIAC ;

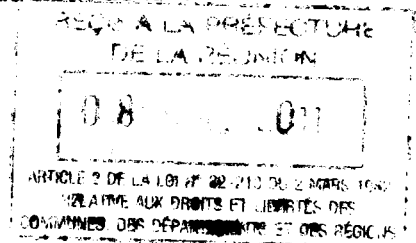
Considérant la démission de Mme Ericka BAREIGTS en qualité de déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SODIAC ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Mme ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
L'UNANIMITE DES VOTANTS**



**ARTICLE 1** Prend acte de la démission de Mme Ericka BAREIGTS au titre de la SODIAC.

**(au scrutin secret)**

**ARTICLE 2** Désigne M. EUPHRASIE Didier, 4ème Adjoint de Secteur, pour siéger au Conseil d'Administration de ladite Société, les résultats du vote s'établissant comme suit :

-	Nombre de bulletins collectés	38,
-	blancs	2,
-	de suffrages exprimés/ obtenus	36.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2011

**LE MAIRE**  
  
Gilbert ANNETTE